



Paris, le 2 septembre 2019

ÉCOLE ALSACIENNE

Établissement privé laïque
sous contrat d'association avec l'État

La conseillère d'éducation

tél. : 01 44 32 05 11

mél. : guillaud@ecole-alsacienne.org

ÉTUDES ENCADRÉES – Collège-Lycée
Année scolaire 2019-2020

► **OBJECTIFS DU DISPOSITIF :**

- Fournir à l'élève dans l'enceinte de l'école un cadre pour faire son travail : apprendre ses leçons, faire les exercices d'application.
- Apporter à l'élève une aide personnalisée de la part des intervenants :
 - pour acquérir ou améliorer la méthode de travail,
 - pour expliquer des notions non comprises,
 - pour appliquer le cours avec des exercices,
 - pour, le cas échéant, approfondir des connaissances.

► **FONCTIONNEMENT :**

Pour les élèves qui souhaitent rester travailler dans l'établissement après les cours, le dispositif de l'étude propose l'organisation suivante :

- 3 pôles d'études encadrées où les élèves sont répartis en fonction de leur niveau de classe. Ils peuvent recevoir l'aide de professeurs ou d'étudiants spécialisés en matières scientifiques ou littéraires. Ces derniers s'emploient à leur transmettre une méthode de travail efficace, à leur apporter un soutien éventuel pour l'exécution de leurs devoirs, la compréhension des leçons ou la préparation des contrôles.
- 1 salle d'étude silencieuse où les élèves peuvent aller apprendre leurs leçons ou se livrer à un travail personnel qui ne nécessite aucune aide. Cette salle est placée sous la responsabilité d'un surveillant chargé d'y faire régner le silence.
- L'ensemble du dispositif de l'étude est coordonné par Madame Guillaud, conseillère principale d'éducation chargée des activités périscolaires, qui assure le lien avec l'équipe enseignante et les familles.

► **HORAIRES :**

	6 ^e /5 ^e	4 ^e /3 ^e	Lycée
Lundi	16h à 18h 30	16h à 18h 30	16h à 19h
Mardi	16h à 18h 30	16h à 18h 30	16h à 19h
Mercredi	14h à 16h	14h à 16h	14h à 16h
Jedi	16h à 18h 30	16h à 18h 30	16h à 19h
Vendredi	16h à 18h 30	16h à 18h 30	16h à 19h

► MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- L'inscription est **trimestrielle, renouvelable** et ne constitue donc pas un engagement pour l'année.
- **Le tarif est fixé à 295€** par trimestre. Ce tarif est forfaitaire quel que soit le nombre d'heures de présence de l'élève. Tout trimestre entamé est dû.
- En revanche, si l'inscription à l'étude a lieu en cours de trimestre, le tarif est alors calculé au prorata du nombre de jours restants.

→ **Toutes les inscriptions se feront en ligne** sur le site de l'école.

→ Le formulaire sera accessible à compter du **mercredi 4 septembre 2019**, en vous connectant sur l'espace parents élèves de l'EA : www.ecole-alsacienne.org .

*Voici le mot de passe vous donnant accès au formulaire d'inscription : **19alsa20***

Début des études encadrées	Lundi 16 septembre 2019
Fin des études encadrées	Vendredi 12 juin 2020

► CONTRÔLE DES ABSENCES :

- Madame Beaufiles, adjointe d'éducation, contrôle **l'assiduité** des élèves à l'étude.
- La présence de l'élève est **obligatoire** sur les créneaux horaires choisis par les familles. Ces horaires peuvent être modifiés au cours du trimestre sur demande de la famille.
- Il est demandé aux familles de bien vouloir signaler toute absence prévisible par mail à l'adresse suivante : aa-etude@ecole-alsacienne.org

► SUIVI DES ELEVES ET ÉVALUATIONS :

- Une fois par trimestre, les intervenants des études rédigent pour chaque élève une fiche d'évaluation (bilan du travail, du comportement, conseils pour progresser). Les fiches d'évaluation sont transmises à la famille, au professeur principal et au Conseiller Principal d'éducation.

Catherine Guillaud